

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en *Canada* pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*,"

L'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Bellrose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été a'ors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

*Ordonné*, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des phosphates et mines de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18, après " faire " insérez : " et rien de contenu au présent acte ne préjudiciera à aucun droit des créanciers de la dite compagnie ou des créanciers de ses actionnaires."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.